



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 25-13-2015

Sommaire

	N° de page
- 28 mai 2015	
• Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Formations spécialisées. Modificatif	3

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat

Arrêté du 28 MAI 2015

Objet : **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Formations spécialisées.**
Modificatif

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'environnement,
- VU le code rural,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2006-310-25 en date du 6 novembre 2006 instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (commission pivot),
- VU l'arrêté préfectoral n° 2006-310-26 du 6 novembre 2006 instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formations spécialisées) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013163-0004 du 12 juin 2013 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (formations spécialisées) complété par l'arrêté préfectoral n° 2014335-0006 du 1^{er} décembre 2014 et modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2013240-001 du 28 août 2013, n° 2013270-0003 du 27 septembre 2013, n° 2014141-0005 du 21 mai 2014, n° 2015042-0002 du 11 février 2015 et l'arrêté préfectoral du 7 mai 2015;

VU le courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron en date du 21 mai 2015 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1 - Le paragraphe Personnalités qualifiées de l'article 6 (formation spécialisée « Carrières ») de l'arrêté préfectoral n° 2013163-0004 du 12 juin 2013 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formations spécialisées, est remplacé ainsi qu'il suit :

« - **Personnalités qualifiées**

- *2 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement*

Titulaires :

- M. Jean-Claude RAMONDENC, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
- M. Jean COUDERC, Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Suppléants :

- M. Jean-Marie RAYSSAC, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron
- M. Jean-Claude BRU, Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- *autre personnalité qualifiée*

Titulaire :

- M. Dominique FAYEL, représentant la Chambre d'Agriculture

Suppléant :

- M. François GIACOBBI, représentant la Chambre d'Agriculture »

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à chacun des membres et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 23 MAI 2015

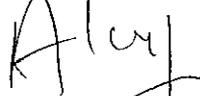
Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Sébastien CAUWEL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE L'AVEYRON
SPECIAL N° 25-13 - 2015**

**CERTIFIE CONFORME
ET
CERTIFIE PUBLIE LE 28 MAI 2015.
DATE D'AFFICHAGE EN PREFECTURE DU RECUEIL**

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Chef de service**



Gérard ALARY

..o.o.o.